

justifié son existence, mais encore établi tout d'abord un témoignage sérieux en faveur du maintien de sa constitution actuelle, et j'espère que cette discussion produira le même effet sur l'opinion publique dans toute l'étendue du pays.

Maintenant, je désire dire quelques mots sur certains points qui ont été soulevés dans le cours de cette discussion. On a prétendu qu'il serait bon d'opérer quelque changement dans le Sénat de manière à le mettre plus directement en contact avec le peuple et plus en harmonie avec l'opinion publique.

C'est une assertion qui paraît très souvent dans les journaux du pays lorsque la presse se permet de critiquer le Sénat, mais je pense que l'on peut dire en toute sûreté que cette assertion ne s'appuie absolument sur aucune preuve. Je ne pense pas qu'il soit facile de prouver que le Sénat ne soit point en harmonie avec l'opinion publique ou qu'il y ait jamais eu un manque d'harmonie entre ce Sénat et l'opinion publique du pays. Les faits qui ont été exposés ou ceux auxquels les différents orateurs ont fait allusion dans le cours de la discussion me semblent fournir un argument très concluant pour prouver que le jugement du Sénat, du moins en règle générale, a été en parfaite harmonie avec l'opinion générale des citoyens de ce pays. Dans le cours de cette discussion, nous avons entendu l'honorable ministre du Commerce déclarer qu'il connaissait, par expérience, certains cas où le Sénat avait jugé à propos de rejeter certaines mesures qui avaient été adoptées par la Chambre des communes, et qu'en agissant ainsi, le Sénat avait exprimé, non seulement la saine opinion publique du pays, mais aussi l'intime conviction de la Chambre des communes elle-même. L'honorable sénateur de Marshfield a traité à fond cette partie de la question. Il a passé en revue l'histoire du Sénat; il a rappelé en détail les différentes mesures qui, après avoir été adoptées par la Chambre des communes, ont été rejetées par le Sénat, et je pense que les faits, tels qu'exposés par lui, ont fourni un témoignage très clair et convaincant que l'on ne saurait accuser le Sénat d'avoir différé de vue avec l'opinion publique, ou d'avoir jamais agi au détriment de l'intérêt public. Que cette assertion générale puisse être prouvée ou non, je peux en toute sécurité assurer qu'on ne saurait trouver un

seul cas où le Sénat, influencé par des motifs personnels, politiques ou autres, ait volontairement ou arbitrairement entravé une mesure de législation demandée par les électeurs. Et, à cela, je puis ajouter que dans toute son histoire, il n'a jamais montré dans aucune des questions qu'il a eu à résoudre, une habileté ou un dédain de l'opinion publique assez marqués pour mériter ou s'attirer aucune condamnation du public en général. Ces assurances sont les meilleures preuves que l'on puisse donner de l'habileté du Sénat à apprécier l'opinion publique du pays et de son désir d'agir en parfaite harmonie avec cette opinion; et ce sont aussi nos titres les plus sérieux à la confiance du public. Je désire dire un mot concernant la proposition dont a parlé l'honorable sénateur qui vient de reprendre son siège, question qui a été traitée par le ministre du Commerce, l'honorable sénateur de Marshfield et autres, dans le cours de ce débat.

Il s'agit de l'objection que l'on fait contre notre régime actuel d'après lequel il peut se présenter et il se présente des occasions où les deux grands partis politiques du pays se trouvent très inégalement représentés au Sénat. Comme exemple remarquable on peut citer l'état de choses qui se produisit après les élections de 1896, alors que le gouvernement actuel obtint une majorité très considérable à la Chambre des communes et que, dans cette Chambre-ci, des 84 sénateurs, 70 qui avaient été nommés par le gouvernement précédent étaient du parti opposé au gouvernement du jour.

Dans mon opinion, ces conditions sont exceptionnelles, et il n'est pas probable qu'elles se reproduisent; mais, bien que l'on puisse peut-être désirer que l'on garde, dans le Sénat, une plus grande égalité dans la représentation des deux partis politiques, je ne considère point que cette question ait toute l'importance que lui accordent quelques autres orateurs qui ont exprimé leur opinion à ce sujet. L'état de choses qui a existé pendant les années qui suivirent les élections de 1896 n'eut aucunes conséquences sérieuses. Il est difficile de prévoir ce qui peut arriver dans l'avenir.

Nous savons que les acteurs ne vivent pas longtemps sur la scène politique. De nouveaux événements se préparent, et il est fort possible que, dans un avenir très prochain,